Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260429-DP_2026_042-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE
DP_2026_042

DECISION DE LA PRESIDENTE
DP_2026_042 - Sports et Loisirs - Base de loisirs de Chênedet - Vente de matériel

La Présidente,

Vu l'article L5211-9 du CGCT visant les prérogatives du Président,
Vu l'article L2122-22 du CGCT autorisant la conclusion des ventes de biens mobiliers de gré à gré jusqu'à 4 600 €,
Vu la délibération n°2026-101 portant délégations du Conseil à la Présidente et notamment celle visée à l'article L2122-22 du CGCT,

DECIDE :

Article 1 - **D'APPROUVER** la cession de matériel à l'entreprise Chênedet Aventure.

Article 2 : **D'ACCEPTER** les prix suivants :

- Chênedet Aventure : 3 200 € TTC pour 16 kayaks, pagaies et gilets (n° d'inventaire 2014MAT0145).

Article 3 - **D'AUTORISER** la Présidente ou Vice-Président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 4 - **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à la Selle-en-Luitré, le 29/04/2026

La Présidente
Alice LEBRET

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION